



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Sous-Comité du commerce international et des investissements

Première session
27-29 octobre 2004
Bangkok

**ALLÉGER LES CONTRAINTES QUI PÈSENT SUR L'OFFRE ET
RENFORCER LES CAPACITÉS**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Pour tirer parti des avantages potentiels d'un accès accru aux marchés résultant de la libéralisation du commerce, les pays ont besoin d'entreprises compétitives à même de produire des biens et des services au coût et au niveau de qualité requis par le marché. Ils doivent par ailleurs disposer de mécanismes efficaces pour veiller à ce que ces biens et services puissent accéder aux marchés internationaux dans des délais et à des coûts leur permettant de rester compétitifs.

Le présent document donne un aperçu général d'un certain nombre de facteurs importants pour le renforcement de la capacité de production des entreprises et la facilitation du commerce transfrontières, et des recommandations concrètes y sont formulées. En outre, il présente un certain nombre de domaines du renforcement des capacités en matière d'offre dans lesquels la CESAP pourrait apporter une contribution.

Le Sous-Comité est invité à examiner ces questions et à donner des indications au secrétariat sur les moyens d'améliorer encore la mise en œuvre de son programme de travail en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière d'offre. À cet égard, il devait en particulier examiner la liste présentée dans le tableau des domaines d'action prioritaire possibles dans le cadre du renforcement des capacités en matière d'offre et à guider le secrétariat dans ses travaux afin que ses priorités correspondent aux besoins des pays membres en matière de renforcement des capacités. Il est également invité à faire des suggestions concernant les pratiques performantes et novatrices suivies dans la région qui pourraient être communiquées, améliorées ou reproduites dans d'autres pays membres.

Introduction

1. Diverses séries d'accords commerciaux et de négociations dans le cadre du GATT et de l'OMC, ainsi que la conclusion d'accords commerciaux aux niveaux régional et bilatéral ont permis de réduire considérablement les droits de douane et autres obstacles au commerce et, par conséquent, d'accroître l'accès aux marchés. Bien que cette plus grande ouverture au commerce international ait contribué à stimuler la croissance dans de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique, la libéralisation du commerce n'est pas suffisante en soi pour développer les échanges commerciaux et la croissance.

2. Afin de tirer meilleur parti du développement de l'accès aux marchés, les pays ont besoin d'entreprises compétitives qui soient en mesure de produire des biens et des services à un coût raisonnable. Ils doivent aussi disposer de mécanismes efficaces qui garantissent l'accès de ces biens et services aux marchés internationaux dans des délais et à des coûts leur permettant de rester compétitifs. Ils doivent donc combiner les mesures visant à améliorer la capacité productive des entreprises à des mesures destinées à faciliter le commerce transfrontières, de façon à réduire ainsi encore le coût des transactions commerciales.

3. Pour améliorer la compétitivité des entreprises, les pays doivent créer un climat commercial propice à un fonctionnement optimal des sociétés et contribuer ainsi à la croissance et à la création d'emplois, tout en garantissant sur le long terme le bien-être de la population et la protection de l'environnement. Un bon climat commercial se caractérise par des marchés qui fonctionnent bien et des institutions publiques et privées accessibles, efficaces, transparentes et comptables de leurs actes; une bonne infrastructure; une main-d'œuvre qualifiée et productive; l'accès aux capitaux et aux technologies; un accès facile, peu coûteux et rapide à l'information; l'accès à des services d'aide aux entreprises efficaces et compétitifs, notamment des services de transport, d'information et de communication, ainsi que des procédures commerciales et des structures d'appui efficaces.

4. Bien que les facteurs précités soient importants pour toutes les sociétés, ils revêtent une importance particulière pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME) car celles-ci sont particulièrement tributaires de politiques économiques bien conçues et d'un cadre institutionnel favorable. En raison de leur petite taille, les PME ont plus de difficultés à obtenir des informations, à faire respecter les droits contractuels et les droits de propriété, ainsi qu'à se protéger contre la recherche de maximisation de la rente et des comportements prédateurs fondés sur le pouvoir¹. Elles sont en outre plus exposées au protectionnisme commercial et aux fluctuations des taux de change. Une étude menée par la Banque mondiale sur les PME dans le sud-ouest de la Chine a montré que les entreprises situées dans des villes où le climat des investissements était favorable affichaient des taux de productivité d'environ 50 % supérieurs à la moyenne, tandis que celles qui étaient situées dans des villes où le climat des investissements était moins bon avaient des taux de productivité d'environ 50 % inférieurs à la moyenne. Étant donné que les PME sont une source importante d'emplois et de

¹ Per Ronnäs, Örjan Sjöberg and Maud Hemlin, eds., *Institutional Adjustment for Economic Growth* (Ashgate Publishing Ltd., Hants, Angleterre, 1998).

création de revenus dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique, et à fortiori pour les pauvres, il convient de prêter une attention particulière à l'effet sur les PME du climat des investissements et des institutions et services d'appui connexes.

5. L'augmentation des apports d'IED a souvent contribué à accélérer la croissance économique et le développement des pays. Toutefois, dans de nombreux cas, il a également été observé que la majeure partie de l'IED va aux pays dont le secteur des entreprises fonctionne déjà relativement bien. Cela souligne d'autant plus l'importance cruciale que revêt la création d'un climat commercial qui soit propice à la croissance d'entreprises nationales compétitives aussi bien en tant que fin en soi que pour les possibilités d'attirer l'IED que cela pourrait ouvrir dans l'avenir.

6. Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement signé par les gouvernements en mars 2002 reconnaît l'importance des flux de capitaux internationaux privés, y compris l'IED, ainsi que de la stabilité financière internationale en tant que compléments essentiels aux efforts de développement nationaux et internationaux, et il donne des orientations de politique générale en vue de l'augmentation des apports de capitaux productifs. En outre, il invite les institutions financières et les organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, tels que l'Organisation des Nations Unies, à mobiliser davantage de ressources de façon à supprimer progressivement les contraintes qui pèsent sur l'offre, à améliorer l'infrastructure commerciale, à diversifier les capacités d'exportation et à soutenir et renforcer le développement des institutions pour améliorer la productivité et la compétitivité globales.

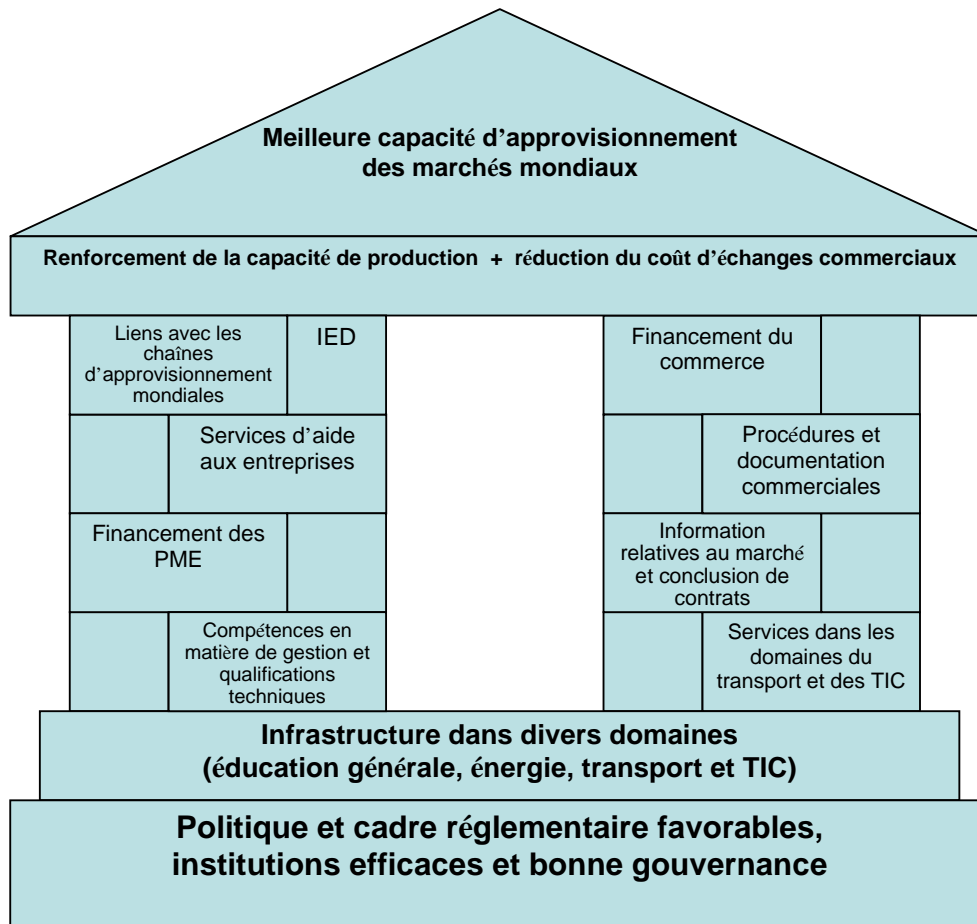
7. À sa première session, tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2003, le Comité de la gestion de la mondialisation a examiné les questions transsectorielles et les faits nouveaux intervenus dans les différents secteurs et donné des orientations aux quatre sous-comités concernés pour leurs travaux futurs. Le rapport du Comité reconnaît l'importance de l'IED dans le processus de développement et celle de la facilitation du commerce et du renforcement des capacités en matière d'offre pour que soient efficacement mises à profit les possibilités d'accès aux marchés. Le Comité a demandé au secrétariat d'accorder un rang de priorité élevé à ces questions.

8. Dans cet esprit, le secrétariat de la CESAP a conçu une stratégie à deux volets en ce qui concerne ses travaux sur le commerce international et les investissements axée sur: a) l'accroissement de l'accès aux marchés et b) l'amélioration des capacités en matière d'offre.

9. Le présent document expose les principales contraintes qui pèsent sur l'offre dans les pays en développement et présente un certain nombre de domaines prioritaires sur lesquels les travaux futurs de la CESAP pourraient éventuellement porter afin d'aider les pays membres à supprimer ces contraintes par le renforcement des capacités en matière d'offre. La figure ci-après donne un aperçu schématique de quelques-uns des principaux éléments nécessaires au renforcement des capacités en matière d'offre. Le présent document, qui suit l'architecture de cette figure, examine tout d'abord l'importance de fondations stables sous forme d'une politique et d'un cadre réglementaire favorables, d'institutions efficaces et d'une bonne gouvernance, d'infrastructures adéquates en matière d'énergie,

de transport et de technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que d'un bon niveau général d'éducation. Suit une description des deux piliers qui étayent les deux objectifs interdépendants à savoir: a) l'amélioration de la capacité de production et b) la réduction du coût des transactions commerciales.

Éléments nécessaires au renforcement des capacités en matière d'offre



I. CONTRAINTES PESANT SUR L'OFFRE: LES FONDATIONS

A. Politique et cadre réglementaire favorables

10. Une politique générale et un cadre réglementaire de qualité, telles sont les fondations sur lesquelles reposent les deux piliers de l'édifice, car c'est l'un des facteurs essentiels pour la croissance du commerce, de l'investissement et de l'économie. Des politiques macroéconomiques stables sont fondamentales pour l'établissement d'un cadre politique favorable puisqu'elles contribuent à diminuer les risques inhérents aux transactions commerciales en offrant un climat général prévisible pour le commerce lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière d'investissement. Les politiques réglementaires qui améliorent la concurrence, favorisent l'exécution des contrats, protègent les droits de propriété et réduisent les coûts de réglementation sont d'autres mesures importantes pour accroître l'efficacité et l'innovation.

11. Le Consensus de Monterrey souligne également l'importance que revêtent des politiques macroéconomiques efficaces, cohérentes et uniformes ainsi que l'instauration d'un environnement national favorable, une bonne gouvernance, des institutions coopératives, la lutte contre la corruption et l'investissement dans des infrastructures économiques et sociales de base.

12. Parallèlement, il importe de noter qu'un renforcement de la réglementation n'est souvent pas la solution. Pour qu'un secteur des entreprises efficace et compétitif puisse se développer, il faut réduire au minimum nécessaire le nombre de lois et de réglementations et simplifier ou abroger les procédures réglementaires pesantes. La transparence peut contribuer à garantir une application cohérente et équitable des lois et des réglementations. Des études de la Banque mondiale montrent qu'une réglementation plus stricte va souvent de pair avec une plus grande inefficacité des institutions publiques ainsi qu'avec une augmentation du chômage, la corruption et une diminution de la productivité et de l'investissement². Comme la réglementation et l'inspection sont fréquentes au niveau local, les autorités tant nationales que locales jouent un rôle important pour ce qui est de créer un cadre politique et réglementaire favorable ou préjudiciable aux investissements, tant nationaux qu'étrangers.

13. Les dialogues entre parties prenantes constituent l'un des mécanismes les plus importants pour améliorer le cadre politique et réglementaire³. En développant la communication entre les secteurs public et privé, on peut identifier plus facilement les goulets d'étranglement et trouver des solutions concertées pour les éliminer. Ces dialogues sont également utiles lors du processus de rédaction des lois et des réglementations, pour garantir que celles-ci facilitent la création d'un climat favorable au commerce.

14. Les dialogues entre parties prenantes devraient dans l'idéal avoir lieu aux niveaux régional, national et local. Plusieurs pays de la région de la CESAP ont déjà engagé des dialogues avec le milieu des entreprises et la société civile. Grâce à son pouvoir de rassemblement régional, la CESAP pourrait contribuer à renforcer davantage ces dialogues entre parties prenantes dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises, qui s'est tenu pour la première fois en marge de la soixantième session de la Commission, peut jouer un rôle important à cet égard.

B. Efficacité des institutions et bonne gouvernance

15. À l'instar de la qualité des lois et des réglementations, l'efficacité et la bonne gouvernance des institutions qui assurent leur application sont importantes. Selon des recherches effectuées par la Banque mondiale, les pays qui ont le plus de règlements sont ceux qui peuvent le moins les faire respecter et qui ont aussi souvent moins de mécanismes publics de contrôle pour veiller à ce que ces règlements soient dûment appliqués et respectés⁴.

² Banque mondiale, *Doing Business en 2004* (p. xiv) (Banque mondiale, Washington, 2004).

³ CNUCED, «Possibilités d'action en vue du renforcement de la compétitivité des PME» (TD/B/COM.3/58 et Corr.1).

⁴ Banque mondiale, *Doing Business in 2004*.

16. L'existence d'institutions efficaces, transparentes et comptables de leurs actes est essentielle à la croissance et au développement du secteur privé en général et des PME en particulier. Pour garantir une bonne gouvernance, il faut que les institutions aient des rôles bien définis, soient accessibles et s'acquittent de leurs fonctions de façon transparente, et qu'elles soient tenues comptables de leurs actes. Les différentes parties prenantes doivent participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des réglementations. En outre, il faudrait que les politiques soient formulées de telle façon qu'elles permettent d'obtenir les résultats voulus et que la cohérence soit assurée entre les différentes politiques et entre les politiques établies et les actions menées.

C. Infrastructures matérielles adéquates et bon niveau général d'éducation

17. Un approvisionnement adéquat en électricité, de bonnes routes, un bon système ferroviaire et portuaire, ainsi que des réseaux d'information et de communication dignes de ce nom constituent la base de la fourniture de services de transport et de communication efficaces. Ces éléments jouent donc un rôle capital dans l'établissement des fondations d'un secteur des entreprises compétitif au niveau international.

18. Le niveau d'éducation revêt une importance fondamentale, non seulement pour le développement de la société en général mais aussi pour celui des entreprises. Un niveau général d'éducation élevé augmente les possibilités de renforcer encore les capacités en ce qui concerne les compétences en matière de gestion et les qualifications techniques, élément capital pour créer des entreprises compétitives ainsi que pour pouvoir attirer l'IED.

19. Malgré l'importance des infrastructures et du niveau général d'éducation, il n'y a pas lieu d'examiner plus avant ces questions qui dépassent le cadre du présent document.

II. AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION

20. Le pilier gauche de l'édifice reproduit sur la figure correspond aux mesures visant à améliorer la capacité de production des sociétés. Ces mesures consistent notamment à accroître l'accès des PME au financement, aux services d'aide aux entreprises, aux compétences en matière de gestion et aux qualifications techniques et à développer les liens avec les chaînes d'approvisionnement mondiales

A. Accès des PME au financement

21. Lorsqu'on leur demande d'indiquer quel est pour elles le principal obstacle à la croissance et à l'investissement, les PME mentionnent souvent le manque de financement. Par manque de fonds, de nombreuses petites entreprises ne sont pas en mesure de se développer au-delà d'un certain niveau et elles ne peuvent donc pas donner la pleine mesure de leurs capacités. Dans certains cas, les prêts disponibles sont des prêts à court terme, ce qui exclut les gros investissements.

22. L'une des principales raisons pour lesquelles les PME ont du mal à se procurer des fonds auprès du système bancaire officiel tient au sentiment que les prêts à ce type de sociétés sont très risqués. Cela est dû notamment au manque de garanties qu'elles peuvent présenter, à leur vulnérabilité aux fluctuations du marché et à leur taux de mortalité élevé. Le risque jugé élevé, conjugué aux coûts administratifs également élevés qu'engendrent les prêts aux PME, rendent le financement inaccessible ou font augmenter les taux d'intérêt des prêts rendant ainsi les prêts disponibles trop coûteux pour les PME. Le problème est aggravé lorsque les services aux entreprises dans divers domaines (comptabilité, audit, gestion financière, conseils juridiques et renseignements sur la solvabilité) font défaut. Cette situation accentue davantage le manque d'information, et partant, les risques et les coûts associés aux prêts en faveur des PME. Un autre problème se pose dans un certain nombre de pays en développement, à savoir que les banques préfèrent prêter à l'État étant donné que ces prêts rapportent plus et sont moins risqués, au détriment du secteur privé.

23. Afin d'améliorer l'accès des PME au financement, les pays doivent garantir des conditions favorables à l'exécution des contrats, à une gestion efficace des questions de garantie et de sécurité et au bon fonctionnement des institutions financières qui soient ainsi en mesure d'offrir toute une gamme d'instruments financiers aux divers segments des PME⁵. Une autre mesure importante consiste à améliorer la fiabilité de l'information financière communiquée par les PME en adoptant des prescriptions comptables et déclaratives faciles à suivre. On peut aussi remédier à la pénurie d'informations en encourageant l'établissement de bureaux de crédit et en préconisant d'autres mécanismes de partage de l'information. En raison du degré de risque élevé et du caractère spécialisé des entreprises technologiques, les banques commerciales peuvent avoir des difficultés à financer ce secteur. Le financement par l'État de projets visant à accroître les fonds disponibles pour les PME et les jeunes entreprises à forte intensité technologique peut donc être une mesure appropriée pour pallier les défaillances du marché dans ce domaine. Il convient toutefois, avant de mettre en place de tels projets, d'examiner de près les risques de distorsion du marché qu'ils peuvent comporter.

B. Accès aux services d'aide aux entreprises

24. Comme on l'a mentionné plus haut, l'existence de services d'aide aux entreprises dans divers secteurs (comptabilité, audit, gestion financière, conseils juridiques et renseignements sur la solvabilité) est importante pour garantir une gestion efficace et la transparence des entreprises et, partant, permettre à ces sociétés d'avoir accès à un financement.

25. L'existence d'autres services d'aide aux entreprises (formation, services de consultation et de conseil, assistance à la commercialisation, information, développement et transfert de technologie, et promotion des liens interentreprises) est primordiale pour la mise en place d'un secteur des entreprises compétitif.

⁵ OCDE, «*Promoting SMEs for Development*» (Paris, OCDE, 2004) et CNUCED, «Rapport de la réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises» (TD/B/COM.3/39).

26. Dans de nombreux pays en développement, ces types de services, souvent dénommés services de développement des entreprises, ont toujours été fournis ou directement subventionnés par les gouvernements et les donateurs. Cette approche est toutefois problématique en ce qui concerne l'extension des services en question car le nombre des PME qui en bénéficient est limité par les fonds disponibles. En outre, il s'est parfois posé un problème de durabilité des services une fois les fonds épuisés. Il existe aussi un risque d'exclusion des prestataires commerciaux, existants ou potentiels, de services⁶.

27. Afin de veiller à ce que les services de développement des entreprises soient durables sur le plan commercial et n'excluent pas les prestataires de service privés, la communauté internationale des donateurs a récemment préconisé que la fourniture de ce type de services soit fonction du marché. Au lieu de fournir directement ces services aux PME, les gouvernements ou les donateurs devraient s'attacher à faciliter le développement d'un marché durable pour ces services. Une telle démarche pourrait être associée à des mesures visant à stimuler la demande de services de ce type parmi les PME et, en cas de besoin, à des subventions ciblées et limitées dans le temps⁷.

28. En outre, la combinaison de services de développement des entreprises et de services financiers permet d'accroître les possibilités d'accès au financement pour les PME. Cela tient notamment au fait que les prestataires de services de développement des entreprises sont parfois mieux placés pour s'assurer de la fiabilité et de la capacité de gestion de leurs clients, réduisant ainsi les risques présentés par l'octroi de prêts aux PME et les coûts y afférents.

C. Accès aux compétences en matière de gestion et aux qualifications techniques

29. L'existence d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée est une condition préalable à la compétitivité des entreprises. Toutefois, de nombreux pays en développement ne disposent pas du capital humain nécessaire pour assurer la croissance et le développement des entreprises nationales et attirer l'IED. Cela tient au manque de compétences tant en matière de gestion que dans d'autres domaines spécialisés.

30. Les prestataires de services de développement des entreprises peuvent servir de canal pour l'organisation de cours de formation professionnelle à court terme afin d'améliorer les compétences du personnel des PME. En outre, l'IED peut être un moyen très important de renforcement des capacités de la main-d'œuvre en familiarisant celle-ci avec de nouvelles technologies et méthodes de gestion. Aucune de ces mesures ne peut toutefois compenser totalement les lacunes du système éducatif et du système de formation d'un pays.

⁶ Comité des bailleurs pour développement de la petite entreprise, «Services d'appui aux entreprises: principes directeurs relatifs aux interventions financées par des bailleurs» (2001).

⁷ Ibid.

31 À cet égard, la tenue de consultations avec les entreprises du secteur privé sur leurs besoins en matière de formation lors de l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation est l'un des moyens d'engager le processus d'élimination de cet obstacle. Familiariser de bonne heure les étudiants avec l'activité d'entreprise comme alternative possible et attrayante à un emploi salarié est un autre élément propice au développement du secteur des entreprises, en particulier dans les pays à économie en transition.

D. Accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales, à l'IED et aux réseaux intra-entreprises

32. L'établissement de relations entre les petites et les grandes entreprises, en particulier les sociétés transnationales (STN), est l'un des moyens les plus efficaces d'intégrer les PME dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et, par là même, d'accroître leur compétitivité. En tant que fournisseurs des sociétés transnationales, les PME peuvent non seulement avoir un meilleur accès aux marchés internationaux mais peuvent aussi faire l'expérience de nouvelles technologies et méthodes de gestion, ce qui leur permet d'accroître le transfert de technologie et la mise en valeur des ressources humaines. Un accès accru aux chaînes d'approvisionnement mondiales peut en soi servir de catalyseur important pour le développement des capacités des entreprises locales. Toutefois, la plupart des PME des pays en développement restent en marge des chaînes d'approvisionnement des sociétés transnationales.

33. Bien que les PME puissent établir des liens avec des sociétés transnationales partout dans le monde, c'est le plus souvent d'abord avec des investisseurs présents dans le pays concerné qu'elles le font. L'IED peut jouer un rôle capital à cet égard car il peut non seulement contribuer à renforcer l'assise financière et à créer des possibilités d'emploi, mais être également l'un des principaux moteurs du transfert de technologie et du renforcement des compétences en matière de gestion et des qualifications techniques, et l'un des vecteurs les plus importants de l'accès des PME aux marchés mondiaux. La promotion et la facilitation de l'IED constituent donc désormais un élément important des stratégies adoptées par de nombreux pays en développement pour renforcer leurs capacités en matière d'offre.

34. L'instauration de réseaux intra-entreprises est un autre facteur puissant d'accroissement de la compétitivité. La formation de groupements d'entreprises peut contribuer à renforcer la capacité d'innovation et, partant, la compétitivité des PME. Bien que des groupements soient spontanément formés par les entreprises situées à proximité l'une de l'autre, les pays peuvent promouvoir leur établissement par la création de centres de recherche et de parcs scientifiques et la mise en place de pépinières d'entreprises. Leur localisation à proximité d'universités ou d'instituts de recherche permet aux jeunes entreprises locales de tirer profit d'échanges avec les chercheurs et d'autres chefs d'entreprise dans des secteurs analogues tout en bénéficiant des services d'appui administratif pratique offerts par les pépinières d'entreprises.

III. RÉDUCTION DU COÛT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

35. Le pilier droit de la figure correspond aux mesures visant à réduire le coût des échanges commerciaux. La compétitivité d'une entreprise est déterminée non seulement par sa capacité à produire des biens et des services de façon compétitive mais également par son aptitude à commercialiser sa production sur les marchés au coût le plus faible possible et dans les délais requis. En tant que tels, les coûts des échanges commerciaux internationaux, également dénommés coûts de transaction, sont un facteur déterminant de la capacité d'une entreprise à importer et à exporter des produits et des services.

36. Il n'existe aucune définition consensuelle des coûts de transaction et de ce qu'ils recouvrent ou ne recouvrent pas. Toutefois, par souci de clarté, on peut les répartir comme suit:

- Coûts liés à l'information et aux contrats (y compris le contrôle et l'exécution)
- Coûts de financement
- Coûts de transport
- Coûts administratifs et de procédure

37. Il n'est pas rare que, pris globalement, ces coûts puissent excéder les coûts de production. Ils auront de ce fait une incidence directe et considérable sur la compétitivité des produits et des services sur les marchés mondiaux. La section ci-après donne un bref aperçu des différents coûts de transaction et propose les mesures qui peuvent être prises au niveau national pour les réduire.

A. Coûts liés à l'information et aux contrats

38. Les coûts liés à l'information sont encourus pendant la première phase de la transaction. En ce qui concerne l'offre, ces coûts (d'exportation) comprennent les dépenses liées à la recherche de marchés et à la commercialisation et consistant notamment à identifier des marchés et des clients potentiels et à contacter ces derniers. Ces activités comportent des risques importants étant donné que l'entreprise doit procéder à des investissements dont la rentabilité n'est pas assurée.

39. Les coûts liés au contrat recouvrent les coûts afférents à la passation d'un accord et à la conclusion du contrat. Il peut s'agir de frais de communication importants (par exemple, appels téléphoniques et envois de télécopies à l'étranger) ainsi que de frais juridiques liés à la rédaction du contrat et à la procédure de vérification de sa conformité aux lois aux règlements en vigueur. Ces coûts peuvent être très élevés lorsque la transaction se fait avec de nouveaux clients.

40. La réduction des coûts liés à l'information et aux contrats exige généralement l'adoption de politiques qui garantissent un niveau de concurrence sain dans le secteur des télécommunications et améliorent l'accès aux TIC. La création d'organisations chargées de promouvoir le commerce en collaboration avec des chambres de commerce et d'autres associations du secteur privé peut

également contribuer à réduire les coûts engendrés par la recherche de marchés étrangers et l'accès à ces marchés. Il peut par ailleurs être nécessaire de réviser la législation et la réglementation des contrats.

B. Coûts de financement du commerce

41. Les transactions commerciales internationales peuvent durer des semaines ou des mois. C'est pourquoi la plupart des sociétés de commerce, en particulier les PME, seront tributaires d'une forme ou une autre de financement à court terme pour financer leurs activités commerciales et continuer à transformer et à manufacturer des produits avant d'être payés. De nombreux importateurs insisteront pour pouvoir bénéficier de comptes ouverts ou, du moins, de modalités de paiement différé. La capacité d'un exportateur à offrir des conditions de paiement attractives peut être un outil compétitif très efficace sur le marché international⁸.

42. Outre les coûts de financement habituels, les sociétés de commerce peuvent encourir des frais supplémentaires pour s'assurer (et assurer leurs clients) contre le risque que présente une transaction particulière. En effet, les risques de non paiement ou de retard de paiement inhérents à une transaction internationale sont souvent plus élevés que dans le cas de transactions nationales. C'est pourquoi des instruments de gestion des risques tels que l'assurance-crédit à l'exportation et les garanties du crédit à l'exportation peuvent offrir la protection nécessaire aux entreprises pour leur permettre d'être présentes sur les marchés internationaux.

43. La réduction des coûts de financement des exportations et des importations exige la mise en place d'une infrastructure nationale de financement du commerce donnant accès à toute une gamme de services spécialisés de financement du commerce et de gestion des risques, tels que l'assurance-crédit à l'exportation, la couverture des opérations à terme et le forfaitage. Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, un environnement macroéconomique et juridique stable et des autorités de réglementation des secteurs monétaire et financier efficaces et fiables sont les conditions préalables nécessaires à la mise en place d'un système bancaire privé diversifié et à l'émergence d'établissements financiers non bancaires. La création d'établissements de financement du commerce spécialisés tels que les banques d'importation-d'exportation et les organismes de crédit à l'exportation peuvent alors être considérés comme des moyens d'améliorer encore l'accès aux outils et aux instruments de financement du commerce⁹.

⁸ CESAP, *Trade Facilitation Handbook for the Greater Mekong Subregion* (Publication des Nations Unies, n° de vente E.03.II.F.5).

⁹ Voir Y. Duval et U. Sengupta, «Trade finance institutions for trade and small and medium-sized enterprise development in South Caucasus and Central Asia», *Current Issues on Industry, Trade and Investment*, n° 2, p. 21-39 (Publication des Nations Unies, n° de vente E.04.II.F.6).

C. Coûts de transport

44. La littérature spécialisée offre quantité d'exemples montrant qu'une amélioration du transport et de la logistique peut améliorer considérablement les résultats à l'exportation. Par exemple, selon certaines informations, les exportateurs pourraient absorber 5 à 8 % de parts de marché s'ils parvenaient à réduire leurs coûts d'expédition de seulement 1 %¹⁰.

45. L'amélioration des infrastructures de transport peut contribuer à une réduction des coûts de transport pouvant aller jusqu'à 60 % tandis que des mesures de réglementation des rapports de force sur le marché des transports et la libéralisation des services portuaires pourraient également conduire à une réduction de ces coûts pouvant aller jusqu'à 30 %¹¹.

D. Coûts administratifs et coût de procédure

46. La plupart des gouvernements d'Asie et du Pacifique ont mis en place des procédures et des règlements visant à contrôler la circulation des marchandises, le transfert des services et les flux financiers connexes. Bien que cela s'explique par la nécessité de recueillir des informations pertinentes à des fins opérationnelles et statistiques et de juguler les mouvements transfrontières de drogues illicites, d'armes, d'espèces protégées, de déchets dangereux et d'autres produits réglementés (ainsi qu'aux fins du recouvrement des recettes tarifaires et pour des raisons de sécurité nationale), les procédures et la documentation commerciales peuvent entraver considérablement les échanges. Selon la plupart des estimations, les coûts liés à l'application des diverses procédures douanières et d'autres prescriptions correspondent à 5 à 10 % de la valeur du commerce mondial. Dans certains pays, ces coûts peuvent représenter plus de 20 % de la valeur des biens et des services échangés.

47. Les gouvernements sont désormais conscients que les avantages potentiels de la libéralisation du commerce ne pourront jamais se concrétiser si leurs propres coûts administratifs et de procédure sont si élevés que leurs exportateurs perdent toute compétitivité sur les marchés mondiaux. C'est pourquoi la question de ces coûts est de plus en plus traitée dans le cadre des négociations commerciales, régionales et multilatérales. La facilitation du commerce est d'ailleurs la seule «question de Singapour» sur laquelle le Conseil général de l'OMC ait décidé d'entamer des négociations (Décision WT/L/579 du 1^{er} août 2004).

48. Les différents domaines dans lesquels il faudrait réduire les coûts administratifs et les coûts de procédure sont présentés brièvement dans la nouvelle publication de la CESAP intitulée *ESCAP Trade Facilitation Framework: A Guiding Tool*¹². C'est un guide pratique indiquant étape par étape

¹⁰ Robin Carruthers, Jitendra N. Bajpai et David Hummels, 2003, «*Trade and Logistic in East Asia: a development agenda*», Banque mondiale, EASTR, Document de travail n° 3.

¹¹ Simon J. Evenett et Anthony J. Venables, "The geographic spread of trade. evidence from twenty-four developing countries", European Research Workshop in International Trade, 14 juin 2002.

¹² ESCAP, *ESCAP Trade Facilitation Framework: A Guiding Tool* (ST/ESCAP/2327).

comment cerner les problèmes et leur trouver des solutions dans cinq domaines spécifiques, à savoir: a) la législation commerciale et douanière, b) la documentation et les procédures commerciales, c) les procédures de dédouanement, d) les pratiques en matière de respect des procédures commerciales et douanières et e) l'utilisation des TIC.

IV. RECOMMANDATIONS CONCRÈTES

A. Améliorer les fondations

49. L'importance capitale d'un bon climat d'investissements a été évoquée plus haut. Bien qu'un bon climat d'investissements soit constitué de plusieurs éléments, compte tenu de l'obstacle que constituent des ressources publiques limitées, il est important d'examiner la rentabilité des initiatives proposées. À cet égard, l'adoption de mesures visant à simplifier les lois et les réglementations, en particulier en ce qui concerne les PME, et à garantir la transparence et la contrôlabilité des actes des institutions chargées de leur application peut être un moyen très rentable d'œuvrer à l'amélioration du climat commercial général.

50. Il est également recommandé d'avoir davantage recours au dialogue entre les secteurs public et privé afin de veiller à ce que les lois et les réglementations favorisent l'instauration d'un bon climat commercial. Il faut également solliciter les vues du secteur privé lors de l'élaboration des lois et des règlements, ainsi que sur les changements à apporter au cadre réglementaire existant. Ces dialogues devraient idéalement se dérouler à différents niveaux: régional, national et local.

B. Renforcer la capacité de production

51. Il existe une multitude de mesures que les États peuvent prendre pour améliorer la compétitivité de leur secteur des entreprises. On trouvera ci-après une liste non exhaustive de certaines des mesures considérées.

- Encourager le secteur privé à fournir des services aux entreprises. Si le marché de ces services est restreint, les gouvernements devraient alors s'attacher à promouvoir la demande de tels services par les PME.
- Adopter des prescriptions comptables et déclaratives faciles à suivre. Encourager et assurer le suivi des prêts consentis par les banques commerciales aux PME, et préconiser l'établissement de bureaux de crédit ainsi que des partenariats entre les prestataires de services de développement des entreprises et les fournisseurs de services financiers. Mettre en place des mécanismes visant à garantir une bonne gouvernance des entreprises.
- Promouvoir et faciliter activement l'IED. Concevoir des mécanismes tendant à renforcer les liens en aval et en amont entre les entreprises étrangères et nationales, ainsi qu'entre les grandes et les petites entreprises, y compris les groupements d'entreprises et les pépinières d'entreprises.

- Veiller à ce que le secteur privé contribue à l'élaboration de programmes d'enseignement et à ce que les étudiants se familiarisent le plus tôt possible avec l'activité d'entreprise en tant qu'alternative possible à un emploi salarié.

C. Réduction des coûts des échanges commerciaux

52. La CESAP et un certain nombre d'organisations internationales, y compris le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, l'Organisation mondiale des douanes, la Chambre de commerce internationale et la Coopération économique Asie-Pacifique ont établi des listes de recommandations exhaustives et détaillées sur la façon de réduire les coûts de transaction et de faciliter le commerce. Bon nombre de ces recommandations servent de base au Manuel sur la facilitation du commerce et au Cadre pour la facilitation du commerce de la CESAP (*ESCAP Trade Facilitation Handbook et Trade Facilitation Framework*).

53. On trouvera ci-après une énumération non exhaustive de ces recommandations:

- Établir un comité consultatif national pour la facilitation du commerce composé de représentants d'organisations des secteurs public et privé chargé d'identifier les entraves à la facilitation du commerce et de recommander des changements. Ce comité consultatif serait présidé ou coprésidé par l'organisme public responsable de la facilitation du commerce.
- Adhérer aux conventions et aux accords internationaux pertinents (par exemple, la Convention de Kyoto révisée de l'Organisation mondiale des douanes).
- Simplifier la législation et les procédures commerciales et douanières compte tenu des besoins de tous les protagonistes du commerce.
- Simplifier et harmoniser la documentation commerciale sur la base de normes internationales telles que la Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux.
- Procéder à un examen périodique systématique des réglementations et procédures; veiller à ce que les modifications de la réglementation et des procédures interviennent après consultation avec les parties prenantes et soient rendues publiques bien avant leur application.
- Informatiser et automatiser les procédures commerciales et douanières.
- Mettre en place une infrastructure de financement du commerce pour permettre aux PME de financer de façon compétitive leurs transactions commerciales et de gérer les risques encourus.

54. Il est en outre recommandé que les pays utilisent le Cadre pour la facilitation du commerce de la CESAP (*ESCAP Trade Facilitation Framework*) pour évaluer leurs besoins et priorités spécifiques en matière de facilitation du commerce.

V. ACTIVITÉS RÉCENTES DE LA CESAP CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'OFFRE

A. Investissements et développement des entreprises

55. Au cours des dernières années, les activités de la CESAP en matière d'investissements et de développement des entreprises ont été principalement axées sur le renforcement des capacités humaines en vue de développer les entreprises, promouvoir les exportations et attirer l'IED. La CESAP a offert un vaste éventail de cours de formation pour promouvoir le développement du secteur privé, en particulier les PME.

56. Un grand projet de développement du secteur privé dans la sous-région du grand Mékong a consisté principalement à renforcer les capacités en matière de ressources humaines de ce secteur grâce à des cours de formation sur différents aspects de la gestion des PME, y compris le développement de l'activité d'entreprise des femmes, l'évaluation et la gestion de projets, ainsi que la promotion et la facilitation de l'investissement aux niveaux national et provincial. L'objectif était d'accroître la capacité des institutions et des entités publiques et privées à améliorer la compétitivité des entreprises. Pour exécuter ce programme, la CESAP a coopéré avec un certain nombre d'institutions publiques et privées, notamment la Banque asiatique de développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, des chambres de commerce nationales et des universités.

57. En 2003, la CESAP a lancé un projet visant à renforcer la capacité des pays d'Asie centrale à promouvoir et faciliter l'investissement. Ce projet, exécuté au titre du Compte de l'ONU pour le développement, comprend l'organisation de tables rondes, la réalisation d'analyses de pays et la fourniture de services consultatifs techniques pour donner aux pays davantage de moyens de promouvoir et de faciliter l'investissement.

58. En outre, la CESAP mène des projets consacrés à la promotion de pépinières d'entreprises et d'incubateurs de technologies. En 2004, elle a lancé un projet de création d'un réseau de pépinières d'entreprises. La mise en place de groupements d'entreprises agroalimentaires est également envisagée en collaboration avec le Centre Asie-Pacifique pour le génie et la machine agricoles (CAPGMA), institution régionale de la CESAP qui a vu le jour à Beijing, en 2003.

B. Facilitation du commerce

59. Ces dernières années, la CESAP a contribué à sensibiliser davantage les gouvernements aux questions relatives à la facilitation du commerce dans le cadre d'ateliers et de missions consultatives aux niveaux national et sous-régional. Le but est d'aider les pays à consolider les cadres institutionnels aux fins de la facilitation du commerce et à simplifier et harmoniser la documentation commerciale sur la base de la Formule-cadre des Nations Unies.

60. Au cours des deux dernières années, la CESAP a axé de plus en plus ses activités en matière de facilitation du commerce sur l'utilisation des technologies de l'information aux fins de facilitation et de financement du commerce. Parmi les principales activités organisées figurent la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique sur le commerce électronique pour le développement, convoquée conjointement par la CNUCED et la CESAP en novembre 2002, une série de missions consultatives sur la facilitation du commerce et les systèmes électroniques de documentation commerciale, ainsi que des ateliers nationaux sur la mise en place d'une infrastructure de financement du commerce en Asie centrale et dans le Sud-Caucase, et une Conférence régionale d'experts sur le développement harmonisé des systèmes juridiques et réglementaires pour le commerce électronique en 2004.

61. Dans le cadre de ses activités régulières dans le domaine de la facilitation du commerce, la CESAP s'est également employée à améliorer la diffusion de données pertinentes et à jour sur le commerce et l'investissement dans la région, notamment grâce à la compilation et la diffusion mensuelles de nouvelles sur le commerce et les investissements et à des sources d'information en ligne (e-TISNET et le portail TIS), ainsi que par l'intermédiaire d'un bulletin (*Regional Rapid Response Trade Bulletin*), dans lequel on trouve des analyses de l'actualité du commerce et des investissements. En outre, le Service d'information commerciale de la CESAP aide en permanence les pays en répondant aux demandes d'informations commerciales.

VI. ALLÉGER LES CONTRAINTES QUI PÈSENT SUR L'OFFRE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE: MESURES QUE POURRAIT PRENDRE LA CESAP

A. Principes directeurs pour les travaux de la CESAP

62. Conformément à son projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, tel qu'approuvé par la Commission, la CESAP s'est fixé les objectifs suivants en matière de commerce et d'investissements: a) renforcer les capacités nationales de négociation, de conclusion et d'application d'accords multilatéraux et régionaux dans le domaine du commerce et des investissements et b) accroître les capacités nationales de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes relatifs au commerce et aux investissements visant à améliorer les capacités en matière d'offre et la compétitivité internationale des exportations.

63. De par sa position intergouvernementale régionale la CESAP peut faciliter l'adoption d'approches régionales pour régler des problèmes transfrontières ou qui touchent plusieurs pays. Elle indique donc dans sa stratégie de coopération technique les trois grands axes de son action, à savoir: a) promotion de politiques appropriées et dialogue sur les engagements mondiaux et régionaux et les problèmes critiques nouveaux qui exigent une attention urgente de ses membres, b) mise en réseau du savoir régional pour permettre à ses membres et membres associés de partager et d'examiner informations et données d'expérience sur les pratiques performantes et novatrices, c) offre d'activités de formation, de services consultatifs ainsi que d'autres services d'assistance technique en vue de renforcer les capacités de ses membres et membres associés à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces.

B. Domaines prioritaires à examiner

64. Le secrétariat envisage de contribuer au renforcement des capacités en matière d'offre par quatre canaux différents: le développement des entreprises, la promotion et la facilitation de l'investissement; la facilitation du commerce et la fourniture de services d'information commerciale.

65. Conformément à la stratégie de coopération technique de la CESAP, il est proposé que l'action de renforcement des capacités en matière d'offre de la Commission repose sur une combinaison des activités suivantes: servir de cadre à des analyses, à la diffusion de documents, à des discussions et à l'échange d'informations sur les pratiques optimales, ainsi qu'à des dialogues multipartites à l'échelle régionale; promouvoir les partenariats public-privé; et mettre en réseau et renforcer les capacités des institutions s'occupant des investissements et du développement des entreprises.

66. Dans le cadre de cette stratégie globale, pour que son action ait un impact réel et mesurable, la CESAP devra axer son attention sur un nombre de sujets plus restreint. Un certain nombre de domaines d'activité possibles en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière d'offre sont donc proposés ci-après. Le Sous-Comité est invité à donner des indications au secrétariat quant aux priorités à établir à cet égard de façon à répondre au mieux aux besoins des pays membres. Sur la base des indications du Sous-Comité, le secrétariat collaborera avec les pays membres pour définir les mesures spécifiques à prendre dans les domaines d'action prioritaires sélectionnés, dans la mesure du possible, en coopération étroite avec d'autres institutions multilatérales.

Domaines sur lesquels pourraient porter les travaux de la CESAP en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière d'offre

Environnement propice au développement des PME, à l'investissement et à la facilitation du commerce	
<input type="checkbox"/>	Politiques concernant les PME plus concrètes, efficaces et cohérentes
<input type="checkbox"/>	Politiques concernant l'IED plus concrètes, efficaces et cohérentes
<input type="checkbox"/>	Politiques commerciales et douanières plus concrètes, efficaces et cohérentes
<input type="checkbox"/>	Harmonisation des systèmes juridiques et réglementaires régissant le commerce électronique
<input type="checkbox"/>	Application de bonnes pratiques dans les dialogues multipartites
Institutions commerciales efficaces et bonne gouvernance	
<input type="checkbox"/>	Renforcement des capacités des institutions chargées de promouvoir et de faciliter l'investissement
<input type="checkbox"/>	Surveillance et évaluation en vue d'améliorer leur conception des programmes d'appui aux PME
<input type="checkbox"/>	Renforcement des capacités des institutions douanières

<input type="checkbox"/>	Renforcement des capacités des associations commerciales et des chambres de commerce
<input type="checkbox"/>	Gouvernance des entreprises, responsabilité sociale des entreprises et développement durable des entreprises
Les PME et le financement du commerce	
<input type="checkbox"/>	Meilleures pratiques de microfinancement et de financement des PME
<input type="checkbox"/>	Renforcement des capacités des banques en vue d'accroître le financement des PME
<input type="checkbox"/>	Financement du commerce afin d'assurer la compétitivité des exportations
Services d'aide aux entreprises, mise en valeur des ressources humaines	
<input type="checkbox"/>	Renforcement des capacités des organisations nationales d'aide aux PME/prestataires de services de développement des entreprises aux fins de la fourniture de services consultatifs et l'organisation d'activités de formation, etc.
<input type="checkbox"/>	Développement des entreprises agro-industrielles et rurales
<input type="checkbox"/>	Développement de l'activité d'entreprise des femmes
<input type="checkbox"/>	Développement de l'activité d'entreprise des jeunes
Accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales	
<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à la création de liens avec les sociétés transnationales et à la participation à la mise en réseau de la production régionale
<input type="checkbox"/>	Application de bonnes pratiques dans la mise en place de groupements et de pépinières d'entreprises.
<input type="checkbox"/>	Promotion et facilitation du commerce électronique
<input type="checkbox"/>	Amélioration des normes et des procédures de certification
<input type="checkbox"/>	Incidences de la libéralisation du commerce multilatéral sur la compétitivité des entreprises (par exemple, textiles, services, externalisation)

VII. CONCLUSION

67. L'existence d'un secteur privé compétitif est importante pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, les pays doivent créer un climat commercial permettant aux sociétés de produire des biens et des services compétitifs sur le plan tant de la qualité que des prix. Ils doivent aussi garantir l'établissement d'un cadre politique et réglementaire qui favorise la livraison de biens et services aux marchés à un coût compétitif.

68. Le présent document a mis en évidence les domaines d'une importance capitale pour le développement d'un secteur privé compétitif grâce au renforcement du cadre réglementaire, à la création d'institutions efficaces, à l'amélioration des capacités de production et à la réduction des coûts des transactions commerciales.

69. Le Sous-Comité est invité à donner des indications quant aux mesures à prendre aux niveaux régional et national et par le secrétariat pour améliorer encore la mise en œuvre de son programme de travail en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière d'offre et faire en sorte qu'il réponde aux besoins les plus urgents des pays membres. Il est également invité à faire des suggestions concernant les pratiques performantes et novatrices suivies dans la région qui pourraient être communiquées, améliorées ou reproduites dans d'autres pays membres. Ces pratiques pourraient être en rapport avec des questions dont le secrétariat se préoccupe actuellement ou d'autres questions que le Sous-Comité juge pertinentes et importantes.

- - - - -